



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 62417

## Texte de la question

M. Jean Tiberi alerte Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur le récent rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments qui indique que moins d'un adolescent sur deux entre 15 et 17 ans, précisément 43,2 %, atteint un niveau d'activité physique entraînant des bénéfices pour la santé, avec une forte différence entre les deux sexes: plus de 6 garçons sur 10 contre moins d'une fille sur 4. Cela signifie que plus d'un adolescent sur deux ne suit pas les recommandations internationales qui préconisent l'équivalent d'une heure d'activité physique chaque jour. Dans un autre rapport remis au Gouvernement par l'Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport, il est indiqué que la pratique sportive est moins forte dans les milieux défavorisés surtout chez les filles. L'objectif de faire au moins une heure d'activité physique et sportive par jour n'est donc pas atteint. Et le nombre d'heures pratiqué à l'école diminue avec l'âge. La pratique du sport ne cesse de baisser depuis de nombreuses années. Les adolescents d'aujourd'hui sont 40 % moins actifs que ceux d'il y a 30 ans. Pourtant les bienfaits d'une activité physique sont nombreux. Elle diminue le risque d'obésité, prévient les principales pathologies chroniques et développe la constitution générale de l'individu. Le sport est donc bénéfique pour un bon développement psychologique et contribue à améliorer les performances scolaires. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement pour favoriser chez les jeunes une meilleure pratique du sport.

## Texte de la réponse

Le secrétariat d'État aux sports a déjà mis en place depuis plusieurs années une stratégie visant à promouvoir le développement de la pratique sportive chez les jeunes. Il met plus particulièrement l'accent sur les publics connaissant des difficultés d'accès pour des raisons économiques, sociales, ou physiques, donnant ainsi tout son sens à la notion de fonction sociale et éducative du sport. L'opération « savoir nager », un programme d'apprentissage de la natation proposé gratuitement à tous les enfants de 7 à 12 ans, a été mise en place en 2008. L'enjeu de ce programme est de leur offrir un bagage essentiel qui leur permette de pratiquer des activités aquatiques en toute sécurité. Cet été 2 200 enfants ont déjà pu bénéficier près de chez eux ou sur leur lieu de vacances de cours collectifs d'apprentissage à la natation. Le développement des activités physiques et sportives pour les jeunes publics qui en sont le plus éloignés, en particulier les jeunes issus des quartiers sensibles, mobilise fortement les services du ministère. Pour ce faire, près de 33,51 MEUR ont été alloués en 2008 aux structures sportives locales qui mènent des actions en faveur de ces publics, soit une hausse de près de 15 % par rapport à 2007. En outre, un dispositif de soutien aux activités sportives périscolaires s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement éducatif, prévu par la circulaire du ministre de l'éducation nationale en date du 13 juillet 2007, a permis de dépenser en 2009 près de 13 M. Pour ce qui concerne plus particulièrement le département de Paris, 243 800 EUR ont été dépensés cette année sur cette opération ce qui a permis la mise en place de 220 modules. 3 330 élèves ont pu bénéficier de ces initiations sportives réparties sur 53 établissements scolaires (dont 55 % se situent en éducation prioritaire). En sus des dispositifs d'aide à l'accès à la pratique sportive, le ministère travaille activement sur le programme EPODE (Ensemble, prévenons l'obésité des enfants) qui a pour but d'enrayer la progression de l'obésité infantile par un plan d'intervention sur cinq ans.

L'opération EPODE repose sur un programme élaboré sur la base des recommandations scientifiques actuelles : du Programme national nutrition santé (PNNS), de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), de l'APOP (Association pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie) et de l'Association française de pédiatrie ambulatoire. Une convention-cadre de collaboration, relative à la promotion de l'activité physique dans les villes EPODE, a été signée le 11 mai 2007, entre la direction des sports et l'association Fleurbaix Laventie ville santé (AFLVS) pour le programme EPODE, pour une durée de trois ans. Elle a permis la mise en place d'une journée de formation pour dix coordonnateurs de projets villes EPODE en novembre 2008.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62417

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2009, page 10138

**Réponse publiée le :** 9 février 2010, page 1480